



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme vous vous en souviendrez, j'ai envoyé une mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31), pour déterminer les moyens d'appliquer une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale. La mission s'est rendue dans les 11 États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et m'a présenté son rapport le 10 septembre 2003.

J'ai le plaisir de porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité les constatations de la mission. Je suis dans l'ensemble d'accord avec l'évaluation faite par la mission, et je suis également convaincu qu'il est nécessaire de mieux coordonner les activités des différents éléments du système des Nations Unies et de leur assurer une plus grande cohérence. S'il est vrai que l'évaluation des aspects touchant la paix et la sécurité couvre bien toutes les questions essentielles, il y a par ailleurs besoin d'examiner plus avant les causes fondamentales des conflits dont souffrent certains des pays de la sous-région. J'ai donc demandé une étude approfondie des programmes des Nations Unies, en vue d'en renforcer la cohérence et l'efficacité. J'entends tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation dans ce domaine.

L'Organisation des Nations Unies continuera de participer à la recherche de la paix et de la stabilité à long terme dans la sous-région, en apportant l'appui voulu aux États membres de la CEEAC. Au cours de leurs entretiens avec la mission, la plupart des gouvernements de la sous-région ont déclaré souhaiter une présence renforcée des Nations Unies, notamment par l'établissement d'un bureau des Nations Unies. Toutefois, la prolifération des bureaux me préoccupe : en effet, il existe déjà plusieurs structures des Nations Unies dans la sous-région, dont trois bureaux dirigés par des représentants spéciaux du Secrétaire général.

De nombreuses initiatives sont également en cours, qui regroupent une grande partie des 11 États membres de la CEEAC, dont certains font aussi partie d'autres groupements sous-régionaux. Comme le Conseil ne l'ignore pas, nombre des pays concernés participeront à la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, qui est censée déboucher sur l'établissement d'un cadre régional devant renforcer la stabilité, la sécurité, la coopération et le développement. Cela étant, et sans avoir d'abord procédé à l'étude mentionnée ci-dessus, il ne serait pas possible



d'évaluer objectivement la nécessité d'établir un nouveau bureau en Afrique centrale.

Je propose toutefois de nommer un Envoyé spécial qui pourrait, selon les besoins, travailler sur les questions politiques avec les gouvernements de la sous-région, et qui assurerait aussi la liaison avec les entités des Nations Unies participant aux activités de développement et aux activités humanitaires en Afrique centrale. L'une des priorités essentielles sera de déterminer les mesures concrètes à prendre pour appuyer la capacité de la CEEAC et des autres mécanismes mis en place par les pays de la sous-région. Je veillerai à ce que l'Envoyé spécial travaille en pleine consultation et collaboration avec mon Représentant spécial dans la sous-région, de façon à éviter les doubles emplois.

Avec l'assentiment du Conseil, j'entends suivre l'approche que j'ai énoncée dès que possible. Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale

Résumé

Une mission d'évaluation interdisciplinaire s'est rendue en Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003 pour examiner les besoins et les problèmes prioritaires auxquels la sous-région doit faire face, en se concentrant particulièrement sur les questions de la paix, de la sécurité, du développement économique, des affaires humanitaires, des droits de l'homme et du VIH/sida, et pour définir les stratégies sous-régionales appropriées pour résoudre ces problèmes. L'évaluation a été menée en partenariat avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la principale institution sous-régionale responsable de la paix et de la sécurité dans cette zone. Le Secrétaire général a autorisé cette mission comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31), pour examiner les moyens par lesquels l'ONU pourrait aider les États d'Afrique centrale à élaborer une approche sous-régionale globale et intégrée aux questions de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique centrale.

La mission, sous la direction du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, s'est rendue dans les 11 États membres de la Communauté. Elle s'est attachée à définir les stratégies qui pourraient être employées pour renforcer l'efficacité des institutions sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité. La mission a tenu des consultations approfondies avec les gouvernements, les dirigeants politiques et ceux de la société civile, les dirigeants des milieux d'affaires et les représentants des syndicats, les institutions sous-régionales, les membres de la communauté diplomatique, et les institutions et programmes des Nations Unies.

La visite a permis à la mission de constater un paradoxe frappant : l'Afrique centrale est potentiellement l'une des sous-régions les plus riches d'Afrique, mais c'est aussi celle qui a le plus grand nombre d'États se situant aux niveaux les plus bas de pratiquement tous les indices du développement humain. Elle souffre aussi de conflits armés, dont beaucoup se redéclenchent constamment et perdurent de longues années, d'innombrables crises de gouvernance, de la prolifération des armes légères, de la fragilité des secteurs sécuritaires, des mouvements transfrontaliers d'armes, de drogues et de groupes armés, de mouvements massifs de réfugiés, du sous-développement de l'infrastructure, de la pauvreté généralisée et de la faiblesse des institutions, tous ces éléments ayant un effet débilisant sur sa performance socioéconomique et politique globale.

La mission a conclu qu'au vu des problèmes intersectoriels et d'autres problèmes qui transcendent les frontières nationales, il est indispensable d'adopter une approche intégrée et globale à l'échelle de la sous-région si l'on veut appuyer les solutions nationales et faire reposer ces solutions sur une fondation solide.

Malgré les nombreux problèmes mis en lumière dans ce rapport, la mission a aussi conclu que les perspectives de changement positif restaient vastes, surtout si la communauté internationale maintenait et intensifiait son partenariat avec les

organisations sous-régionales, les gouvernements et les groupes de la société civile pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'Afrique centrale.

Tous les pays visités, à une exception près, ont spécifiquement demandé l'établissement d'une présence politique des Nations Unies dans la sous-région, par la création d'un bureau en Afrique centrale. Ce bureau, ont-ils argué, faciliterait l'application d'une approche globale et intégrée aux questions de la paix, de la sécurité et du développement dans la sous-région.

I. Introduction

1. À la séance publique que le Conseil de sécurité a tenue le 22 octobre 2002 au titre du point intitulé « Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité », à laquelle ont assisté plusieurs ministres des affaires étrangères de pays de la sous-région, les membres du Conseil ont demandé un appui international aux initiatives régionales visant à consolider les progrès récemment obtenus dans le rétablissement de la paix dans cette zone. Le 31 octobre 2002, poursuivant son débat sur la question, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2002/31) dans laquelle il soulignait la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les États d'Afrique centrale dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Conseil a demandé aux États d'Afrique centrale, avec l'appui de l'ONU, d'améliorer l'efficacité, la coordination et la cohésion des organisations de la sous-région. Il a aussi souligné l'importance d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale et, à cet égard, a invité le Secrétaire général à lui présenter dans les six mois un exposé sur les moyens de mettre en oeuvre une telle approche pour l'Afrique centrale, y compris en envoyant dans la région une mission d'évaluation interinstitutions.

2. Le 17 avril 2003, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, au nom du Secrétaire général, a présenté aux membres du Conseil un exposé des efforts déployés par l'ONU pour promouvoir une paix durable en Afrique centrale. Il a informé le Conseil de l'intention du Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation interdisciplinaire en Afrique centrale afin d'étudier les moyens d'y appliquer une approche globale et intégrée aux questions de la paix, de la sécurité et du développement.

3. Dans une déclaration faite à la presse à l'issue de cette réunion (SC/7735 AFR/606), les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale et accueilli avec satisfaction l'intention du Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région. Ils l'ont en outre invité à présenter au Conseil à la fin de cette mission un rapport assorti de recommandations sur les mesures à prendre pour appliquer une telle approche. Le présent rapport est présenté comme suite à la demande du Conseil.

II. Établissement et activités de la mission

4. La mission d'évaluation interdisciplinaire s'est rendue en Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003. Dirigée par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, elle comprenait des représentants des départements, bureaux, organismes et programmes suivants des Nations Unies : Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Département des affaires de désarmement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat). Le

rôle des Nations Unies dans cette entreprise étant essentiellement d'appuyer les efforts des États et institutions de la région, la mission a été menée en collaboration étroite avec la principale institution régionale chargée des questions de paix, de sécurité et d'intégration sous-régionale en Afrique centrale, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEAAC). Le Vice-Secrétaire général de la Communauté et un officier supérieur des forces armées ont donc aussi participé à la mission.

5. La mission était chargée du mandat suivant :

a) Déterminer les besoins et problèmes prioritaires de la sous-région de l'Afrique centrale dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement économique et social, des affaires humanitaires et des droits de l'homme, y compris les relations entre ces besoins et problèmes;

b) Tenir des consultations avec les gouvernements et les institutions sous-régionales d'Afrique centrale sur les moyens de promouvoir la coopération avec les Nations Unies pour répondre à ces besoins et résoudre ces problèmes;

c) Déterminer les mesures à appliquer au niveau sous-régional par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)¹ et par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)², avec la coopération du système des Nations Unies, pour aider à faire face aux besoins et aux problèmes identifiés;

d) Formuler des recommandations sur la meilleure façon dont la communauté internationale pourrait appuyer les programmes visant spécifiquement à renforcer l'efficacité des efforts et des institutions sous-régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité.

6. La mission s'est rendue dans les 11 États membres de la CEEAC, comme suit : au Gabon, siège de la CEEAC, les 8, 10 et 22 juin; à Sao Tomé-et-Principe le 9 juin; en République du Congo, Présidente en exercice de la CEEAC et de la CEMAC, les 10 et 11 juin; en Angola les 12 et 13 juin; en République démocratique du Congo du 13 au 15 juin; au Burundi les 15 et 16 juin; au Rwanda les 16 et 17 juin; au Cameroun les 17 et 18 juin; en Guinée équatoriale le 19 juin; au Tchad les 19 et 20 juin, et en République centrafricaine, siège de la CEMAC, les 21 et 22 juin.

7. La mission s'est entretenue avec les chefs d'État ou de gouvernement, d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux, les dirigeants des principaux partis politiques, des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales, des dirigeants des milieux d'affaires et des communautés religieuses, et des membres de la communauté diplomatique. Elle a également tenu des sessions de travail avec les équipes de pays des Nations Unies dans tous les pays visités. À Libreville, Kinshasa, Bujumbura et Bangui, la mission a entendu des exposés d'information présentés respectivement par la composante militaire de la CEMAC, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies

¹ Les 11 pays suivants sont membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

² Les six pays suivants sont membres de la CEMAC : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad.

pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), et par des représentants de la CEMAC à Bangui. En outre, elle s'est entretenue avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires du secrétariat de la CEEAC.

8. Les divers interlocuteurs se sont félicités de la présence de la mission, qui illustre bien la volonté de l'ONU de rester engagée dans la sous-région et d'aider cette dernière à affronter ses nombreux problèmes. Parmi les questions examinées on peut citer les relations économiques et politiques entre les États membres de la CEEAC et à l'intérieur de ces États, les préoccupations touchant la paix et la sécurité, les efforts de maintien et de consolidation de la paix dans la sous-région, les situations de conflit en République centrafricaine et dans la région des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo et au Burundi, le désarmement, la réinsertion et le rapatriement des ex-combattants et les incursions transfrontalières; le trafic d'armes, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la prolifération des armes et les mouvements transfrontaliers des bandits et des milices, les mines terrestres, la nécessité de promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue politique; la gouvernance; les droits de l'homme et les questions humanitaires, la faiblesse des institutions sous-régionales et la nécessité d'en renforcer les capacités et de promouvoir la coopération avec les Nations Unies, la pandémie de VIH/sida, la réduction de la pauvreté et d'autres questions économiques et de développement; la nécessité de renforcer les capacités et de promouvoir l'intégration régionale et les questions touchant les enfants, y compris le trafic d'enfants, la prostitution des enfants, les grossesses d'adolescentes, et les problèmes des enfants des rues et des enfants soldats.

9. La plupart des interlocuteurs ont demandé à l'ONU d'être plus proactive dans la prévention et la gestion des conflits dans la sous-région. Soulignant les faiblesses de leurs institutions sous-régionales, les dirigeants des pays de la région ont spécifiquement demandé l'assistance de l'ONU pour renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions. Nombre d'entre eux ont aussi souligné la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales, en particulier dans l'application d'une approche sous-régionale globale et intégrée pour traiter des questions de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique centrale. À cette fin, tous les pays dans lesquels s'est rendue la mission, à une exception près, ont demandé l'établissement d'une présence politique de l'ONU dans la sous-région, par la mise en place d'un bureau en Afrique centrale. Ce bureau, ont-ils argué, faciliterait l'application de l'approche proposée.

III. Généralités

10. La sous-région de l'Afrique centrale, qui comprend les 11 États membres de la CEEAC, a une population globale d'environ 115 millions d'habitants et couvre une superficie de quelque 6,6 millions de kilomètres carrés. Il y existe un paradoxe particulièrement frappant : c'est potentiellement l'une des sous-régions les plus riches d'Afrique, richement dotée d'une large variété de ressources naturelles (par exemple, huit des pays de la CEEAC sont, soit actuellement, soit potentiellement,

des producteurs de pétrole³) mais c'est en même temps celle qui a le plus grand nombre d'États se situant aux niveaux les plus bas de pratiquement tous les indices du développement humain. La sous-région se caractérise aussi par le redéclenchement constant des rebellions armées et des conflits qui entravent les efforts de développement depuis des dizaines d'années. Dans 7 des 11 pays visités, plus de 50 % de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté. Sept de ces pays (Angola, Burundi, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad) sont soit en plein conflit, soit viennent de sortir d'un conflit. Seuls le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ne sont pas touchés directement par un conflit et semblent jouir d'une stabilité relative.

11. Nombre de problèmes critiques dans des domaines qui se recoupent (tensions ethniques, mouvements de réfugiés, rebellions armées, incursions transfrontalières, gouvernance non inclusive, fragilité du dialogue national et des processus de réconciliation, problèmes concernant la nationalité, pauvreté généralisée, privations, etc.) sont communs à la sous-région, et il convient de s'y attaquer si l'on veut instaurer une paix durable et progresser dans les pays concernés. En raison de ces problèmes critiques, l'intégration sous-régionale, vitale pour la stabilité et le développement à long terme, est longue à se faire. Le fait que certains États membres de la CEEAC appartiennent à d'autres organisations sous-régionales comme la CEMAC, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), n'a pas non plus facilité l'intégration régionale de l'Afrique centrale.

12. Des efforts soutenus ont été déployés à plusieurs niveaux pour aider la sous-région à stabiliser la situation et poser les fondations d'une paix et d'une stabilité durables. À cette fin, les six États membres de la CEMAC, les membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)⁴, de même que l'Union africaine et l'ONU, ont été particulièrement actifs. En outre, les États d'Afrique centrale ont bénéficié des efforts bilatéraux déployés avec des pays et des institutions extérieurs à la région pour renforcer leurs capacités de gérer les situations de crise et de participer aux opérations de maintien de la paix.

13. Les Nations Unies ont apporté leur appui notamment en développant et en renforçant les capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits, et en établissant des bureaux de consolidation de la paix et des opérations de maintien de la paix. Actuellement, des bureaux de consolidation de la paix des Nations Unies sont en place dans deux pays d'Afrique centrale, le Burundi et la République centrafricaine, tandis qu'une opération de maintien de la paix, la MONUC, est déployée en République démocratique du Congo. En outre, les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui est basé à Nairobi, et ceux de plusieurs envoyés spéciaux dans la sous-région, représentent une contribution supplémentaire aux efforts de paix des Nations Unies en Afrique centrale.

³ Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

⁴ Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie.

14. Parmi les contributions des Nations Unies, on peut également citer la création, en mai 1992, du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont l'objectif est de promouvoir la limitation des armements, le désarmement et les mesures de confiance entre les membres de la CEEAC. Depuis sa création, le Comité a été la principale tribune où les États membres de la CEEAC se réunissent régulièrement pour examiner les problèmes de paix et de sécurité dans la sous-région et échanger des informations sur le sujet.

15. Malgré ces divers efforts, l'Afrique centrale continue de se heurter à d'énormes problèmes dans les domaines politique, économique, social et sécuritaire, qui ont perpétué les crises politico-militaires tant dans les pays directement touchés qu'en dehors, en particulier du fait que les crises et leurs répercussions affectent fréquemment les pays voisins ou menacent de déborder sur ces pays.

IV. Besoins et problèmes prioritaires

A. La paix et la sécurité

16. Les processus politiques démocratiques dans la sous-région demeurent fragiles, l'illustration la plus récente étant le coup d'état en République centrafricaine en mars 2003 et la tentative de coup d'état à Sao Tomé-et-Principe en juillet 2003. Dans son rapport du 13 avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a fait observer que les causes des conflits en Afrique variaient, traduisant la diversité et la complexité du continent. Parmi ces facteurs, on pouvait compter les conséquences d'événements historiques, les facteurs internes et externes et les motifs économiques. Les causes fondamentales de la situation actuelle en Afrique centrale découlent, en particulier, de deux principales sources internes, à savoir la crise de la gouvernance et la pauvreté généralisée qui, dans plusieurs cas, ont été aggravés par des facteurs externes. Ainsi, malgré l'énorme richesse naturelle de la sous-région, la mauvaise gestion et une administration inconstitutionnelle et non inclusive en ont non seulement retardé le développement, mais en a polarisé les sociétés, ce qui a débouché dans les cas extrêmes sur des rebellions armées répétées et de longues guerres. Les conséquences désastreuses des conflits ont gravement sapé les efforts déployés par l'Afrique centrale pour assurer une paix et un développement durables.

17. Dans la plupart des pays dans lesquels s'est rendue la mission d'évaluation interdisciplinaire, une préoccupation particulière a été exprimée quant à l'effet de la pauvreté extrême et généralisée, en particulier les niveaux élevés de chômage chez les jeunes, situation qui peut aisément pousser les gens à se livrer au banditisme ou à s'enrôler dans des groupes de mercenaires armés. Des groupes de femmes, en particulier en République démocratique du Congo, ont vivement critiqué ce qu'elles ont dit être une pratique répandue d'inégalité de traitement et d'exclusion des femmes des processus de prise de décisions politiques et de gestion des affaires publiques. Les femmes étant le groupe souffrant le plus des conflits dans la sous-région, elles ont demandé une représentation et une participation plus équilibrées dans les processus de prévention des conflits et de paix, ainsi que dans la prise de décisions politiques.

18. L'insécurité dans maints pays de la sous-région qui viennent de sortir d'un conflit est souvent aggravée par les rebellions armées, le banditisme, la prolifération des armes légères, et l'incapacité des forces de sécurité de maintenir l'ordre public. Dans de nombreux pays de la sous-région, il arrive souvent que les membres des forces de sécurité soient choisis sur une base ethnique et ne puissent par conséquent pas inspirer une large confiance ou assurer efficacement la sécurité de tous les secteurs de la société.

19. La prolifération des armes légères est à la fois une cause et une conséquence des conflits chroniques dans la sous-région. D'après le PNUD, rien que dans la région des Grands Lacs, plus d'un million d'armes légères illégales sont en circulation. Au Congo, il y avait environ 40 000 armes illégales en circulation en 2001.

20. À moins d'être réglée avec succès, la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants, surtout dans les situations d'après conflit, risque de compromettre la consolidation de la paix et de la sécurité dans les pays concernés. De grands nombres d'ex-combattants, s'ils ne reçoivent pas l'assistance voulue pour réintégrer une vie constructive dans le civil, pourraient être forcés à reprendre des activités déstabilisatrices, comme mercenaires ou comme miliciens, ce qui accroît le risque de violence transfrontalière et de criminalité urbaine.

21. Les pays d'Afrique centrale ont élaboré plusieurs programmes de désarmement, mais ne les ont pas encore appliqués faute de ressources. On peut citer notamment le programme d'activités prioritaires concernant le commerce illégal des armes légères adopté par les ministres des affaires étrangères des pays de la CEEAC à la dix-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale tenue à Brazzaville le 16 mai 2003. Des progrès ont néanmoins été faits dans le cadre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs, initiative devant se dérouler sur quatre ans (2002-2006), coordonnée par la Banque mondiale et regroupant 30 pays donateurs et partenaires des Nations Unies, dont l'objectif est de promouvoir la démobilisation, le désarmement et la réinsertion d'environ 350 000 ex-combattants dans neuf pays. La CEEAC participe à la mise en oeuvre de ce programme, qui couvre six de ses membres (Angola, Burundi, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Rwanda).

22. La Mission a noté qu'étant donné la proximité et la porosité des frontières entre les pays d'Afrique centrale, ainsi que les relations complexes qui existent depuis longtemps entre les pays et les peuples de la région, les crises et les conflits non réglés dans un État de la sous-région affectent souvent ses voisins, ou débordent chez eux. Des hauts fonctionnaires, au Cameroun et au Gabon notamment, se sont déclarés particulièrement préoccupés par ce qu'ils appellent le « risque de contagion ». Les répercussions régionales des conflits en République centrafricaine et dans la région des Grands Lacs en particulier ont été citées à plusieurs reprises comme étant des exemples notoires.

23. En outre, la circulation à travers les frontières des armes, des groupes armés, des bandits et des réfugiés illustre de façon frappante cette relation, dont les répercussions ont affecté les perspectives de paix, de sécurité et de développement dans toute la sous-région. C'est là la conclusion qu'a tirée Amara Essy, que le

Secrétaire général a dépêché en qualité d'Envoyé spécial en République centrafricaine et en République démocratique du Congo en décembre 2000 pour évaluer les répercussions du conflit dans ce dernier pays sur les deux États voisins. L'Envoyé spécial a constaté que les conséquences humanitaires, économiques et sécuritaires de ce conflit sur la sous-région étaient dévastatrices, et perdureraient probablement tant que le conflit en République démocratique du Congo ne serait pas résolu.

24. Par la suite, dans son rapport du 18 septembre 2001 sur la situation en République centrafricaine (S/2001/886), le Secrétaire général a souligné qu'il fallait aborder le problème de la sécurité dans ce pays dans le contexte plus large de la recherche du rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la sous-région.

25. Les répercussions du conflit en République démocratique du Congo sur les neuf pays qui l'entourent ont aussi été mises en lumière pendant le séjour de la Mission. Plusieurs interlocuteurs étaient persuadés que le rétablissement d'une stabilité durable dans ce pays était une condition *sine qua non* de la stabilité durable chez ses voisins et dans l'ensemble de la sous-région. À cet égard, des représentants de haut niveau du Cameroun, du Congo, du Gabon et du Tchad ont déploré le fait que leurs pays n'aient pas été inclus dans les consultations concernant le processus de paix en République démocratique du Congo, alors qu'ils avaient souffert de l'impact direct du conflit dans ce pays. Ils ont donc demandé à être invités à participer à part entière à la conférence internationale sur la région des Grands Lacs qu'on se propose d'organiser. Un certain nombre de dirigeants de la sous-région ont aussi souligné la nécessité urgente pour le Conseil de sécurité de donner à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) un solide mandat d'exécution pour lui permettre d'aider efficacement à rétablir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

26. Malgré les nombreux problèmes qui restent à résoudre, la Mission a noté que les perspectives de la sous-région, quoique encore fragiles, montraient des signes d'amélioration notable. En Angola, par exemple, la paix a pris fermement racine depuis la signature du Mémoire d'accord de Luena (Angola), le 4 avril 2002, entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. La transformation de cette dernière de mouvement armé en parti politique a contribué pour beaucoup au processus de paix. Au Burundi, bien que la situation politique et sécuritaire générale reste explosive, une évolution positive se fait jour dans le cadre de l'application des dispositions transitoires prévues aux termes de l'Accord d'Arusha. Si le déploiement de la mission africaine au Burundi n'est pas encore terminé, essentiellement faute de financement, l'établissement de points de rassemblement pour le cantonnement des combattants de l'opposition armée est en cours. Les questions de la sécurité, des terres, des titres de propriété et des réparations sont parmi les problèmes non résolus auxquels le pays continue d'être confronté. À Sao Tomé-et-Principe, les efforts de paix régionaux ont permis de rétablir l'ordre et le pouvoir constitutionnels après la tentative de coup d'état du 17 juillet 2003.

27. En République centrafricaine, l'anarchie, des pillages et des destructions de biens généralisés ont été le contre-coup immédiat du renversement du gouvernement de l'ex-Président Ange Félix Patassé en mars 2003. Toutefois, la situation s'est notablement améliorée depuis que 300 soldats français et 500 soldats tchadiens ont été déployés pour appuyer les troupes de la CEMAC composée de soldats gabonais

et congolais. En outre, les efforts déployés par le régime pour promouvoir le dialogue et la réconciliation semblent avoir réduit considérablement la tension politique. La République centrafricaine travaille activement en ce moment à des dispositions transitoires visant à rétablir un gouvernement démocratique et constitutionnel d'ici 2005.

28. La sécurité au Tchad continue de s'améliorer malgré des tensions chroniques dans certaines parties du pays et le fait que les armes continuent de circuler parmi la population civile. En République démocratique du Congo, l'installation du gouvernement de transition et l'accord sur l'intégration des combattants de l'opposition armée dans les forces armées nationales a amélioré les perspectives de paix durable. La sécurité demeure toutefois une question des plus préoccupantes, en particulier dans le district de l'Ituri et d'autres zones de l'est du pays.

29. Les efforts se poursuivent pour consolider les importants acquis obtenus à la suite des accords passés entre le Gouvernement congolais et les milices armées pour améliorer les perspectives d'une vaste réconciliation nationale et de paix. Les organismes humanitaires travaillant dans le pays continuent toutefois de s'inquiéter des problèmes humanitaires aigus dans la région de Pool, où la destruction de l'infrastructure, les mauvaises conditions sanitaires, des services de santé insuffisants et la malnutrition, en particulier chez les enfants, risquent de décourager le retour des personnes déplacées et des réfugiés. On pense également qu'une plus grande ouverture politique, en particulier à l'égard des membres de l'opposition qui sont encore en exil, pourrait renforcer le processus de réconciliation nationale et aider à réduire les activités toujours renouvelées des rebelles.

30. Au Rwanda, le Gouvernement continue d'oeuvrer à la réconciliation, et applique des mesures de confiance telles que la libération récente de 40 000 personnes sur lesquelles pèsent diverses allégations liées au génocide de 1994, le lancement de la procédure judiciaire *Gacaca* (système de justice traditionnel similaire à la Commission vérité et réconciliation de l'Afrique du Sud), la tenue du référendum sur une nouvelle constitution en mai 2003 et l'organisation des élections présidentielles multipartites en août 2003.

B. Le problème de la pauvreté

31. Les crises interminables dans lesquelles la région est plongée ont eu une incidence négative considérable sur les conditions de vie des populations d'Afrique centrale et accru la pauvreté dans la sous-région. Les gouvernements des pays en conflit ou dans des situations d'après conflit ont dû détourner les maigres ressources dont ils disposent pour faire face aux exigences accrues en matière de sécurité. Les investissements dans des secteurs sociaux vitaux tels que l'éducation, la santé et le logement en ont souffert et les infrastructures se sont détériorées.

32. Aujourd'hui, la pauvreté est généralisée dans la sous-région et plus de la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Bien que de nombreux pays aient établi des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dignes d'éloges, il serait peu réaliste de s'attendre à ce que le problème de la pauvreté soit véritablement résolu sans la paix et la stabilité.

33. Il convient de noter que plusieurs dirigeants politiques et d'autres parties prenantes avec lesquels les membres de la Mission se sont entretenus ont souligné

que si la confiance n'est pas établie entre les dirigeants de la sous-région, l'intégration économique nécessaire à une croissance durable, qui à son tour est vitale pour l'élimination de la pauvreté, ne peut être réalisée.

34. Les représentants du secteur privé étaient d'avis qu'il faudrait s'attaquer plus énergiquement à la lutte contre la corruption et l'impunité et favoriser la mise en place de nouveaux cadres de réglementation de nature à encourager les investissements privés. Ce faisant, les gouvernements de la sous-région aideraient non seulement à lutter contre la pauvreté mais encore à empêcher de nouveaux conflits dans la mesure où l'amélioration des perspectives économiques pourrait créer davantage d'emplois, en particulier pour les jeunes qui autrement se laisseraient tenter par des pratiques destructives telles que le banditisme ou la participation à des milices armées.

35. Le lourd fardeau de la dette a été évoqué comme étant l'un des facteurs clefs qui freinent l'investissement dans les secteurs sociaux. Dans de nombreux pays de la région, la proportion de la dette par rapport au revenu national brut a atteint un niveau insoutenable : 137,9 % en Angola, 309,5 % en République démocratique du Congo, 221,4 % au Congo et 548,1 % à Sao Tomé-et-Principe.

C. Les questions humanitaires

36. La Mission a été informée que le nombre de personnes déplacées dans la sous-région (personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, demandeurs d'asile et réfugiés) avait atteint près de 3 millions⁵. Il a également été souligné que si de nombreux États de la sous-région ont généreusement accueilli des réfugiés en provenance de pays voisins, les larges mouvements de population peuvent constituer un facteur de déstabilisation sur les plans politique, social et environnemental. Le coût élevé de ces mouvements transfrontaliers, notamment la propagation rapide du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, exerce une pression additionnelle sur ces pays en développement qui font déjà par ailleurs face à de nombreux autres problèmes.

37. En Angola, le conflit armé qui était principalement à l'origine des déplacements internes et externes forcés de population est achevé mais de très graves problèmes humanitaires continuent de se poser. Le rétablissement progressif d'une sécurité relative dans le pays a augmenté les chances de retour des déplacés et des réfugiés dans leur foyer. Le Mémoire d'accord de Luena du 4 avril 2002 signé entre le Gouvernement angolais et l'UNITA a ouvert la voie à la paix et à la réconciliation nationale. En juillet 2003, le Gouvernement angolais, le HCR et les pays d'asile ont lancé un programme de rapatriement librement consenti à l'intention de 450 000 réfugiés angolais en provenance de pays d'Afrique australe. Parallèlement, le Gouvernement angolais s'est employé à assurer la réinsertion

⁵ Le chiffre exact est de 2 997 434 (Angola : 202 000 déplacés et 12 830 réfugiés et autres personnes dans une situation préoccupante; Burundi : 100 000 déplacés et 54 210 réfugiés et autres; Cameroun 52 597 réfugiés et autres; Congo : 111 670 réfugiés et autres; Gabon : 18 952 réfugiés et autres; République centrafricaine : 50 204 réfugiés et autres; République démocratique du Congo : selon les estimations, 2 millions de déplacés et 331 241 réfugiés et autres; Rwanda : 46 730 réfugiés et autres; Tchad : 17 000 réfugiés et autres; les chiffres pour la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe n'étaient pas disponibles). Ces chiffres proviennent de rapports du HCR.

d'environ 400 000 ex-combattants de l'UNITA et de personnes à leur charge. L'exécution du programme de rapatriement et de réinsertion est entravée par des contraintes logistiques et sécuritaires telles que des infrastructures endommagées, le caractère limité des services publics disponibles et la présence de mines terrestres et d'engins non explosés.

38. Au Burundi, l'insécurité constitue le principal obstacle à la mise en oeuvre des opérations de secours humanitaire, notamment dans les régions du sud et de l'est du pays. L'ONU et l'Union africaine coopèrent pour appuyer le retour des réfugiés burundais dans des conditions de sécurité et de dignité.

39. En République centrafricaine le coup d'État qui a renversé le gouvernement démocratique en mars 2003 a été suivi par une anarchie généralisée et le pillage des biens, y compris ceux appartenant à des organismes de secours humanitaire. Cet événement a influé sur la protection non seulement des réfugiés mais aussi des étrangers, en particulier des Tchadiens vivant en République centrafricaine. Entre-temps, avec la stabilisation de la situation politique au Tchad, il y a des chances que 30 000 réfugiés tchadiens qui vivent depuis plus de 10 ans dans le nord du Cameroun retournent dans leur pays. Le HCR s'emploie actuellement à aider les réfugiés centrafricains se trouvant en République démocratique du Congo et au Congo à rentrer volontairement en République centrafricaine.

40. Grâce à l'évolution encourageante de la situation politique en République démocratique du Congo, la situation humanitaire a commencé à s'améliorer. Toutefois, en raison de l'insécurité qui continue de régner dans l'est du pays, en particulier dans la province de l'Ituri, les organismes de secours ont toujours du mal à toucher les populations de personnes déplacées et de réfugiés.

41. Le raffermissement de la paix au Congo pourrait ouvrir la voie au rapatriement librement consenti des réfugiés, notamment à partir de la République démocratique du Congo et du Gabon. Le HCR aide également aux efforts visant à rapatrier les réfugiés en provenance d'autres États de la sous-région, notamment de l'Angola et du Rwanda, qui vivent au Congo depuis de nombreuses années.

42. En raison de l'amélioration de la situation permettant le retour au Rwanda, le HCR s'emploie activement depuis octobre 2002 à encourager le rapatriement librement consenti à destination de ce pays. Il envisage en conséquence de rapatrier environ 60 000 réfugiés rwandais au cours de la période 2003-2004. Près de 23 000 réfugiés rwandais ont en fait été rapatriés de la République-Unie de Tanzanie au cours du dernier trimestre de 2002 et, pendant le premier semestre de 2003, on a aidé plus de 6 000 réfugiés rwandais à retourner dans leur foyer.

D. Les questions relatives aux droits de l'homme

43. Les guerres civiles, les rébellions et le banditisme qui frappent la sous-région sont porteurs de risques accrus pour les droits des personnes et des collectivités, en particulier quand ces conflits entament la capacité des gouvernements d'assurer efficacement la sécurité, de garantir le respect des droits de l'homme et de maintenir l'état de droit.

44. Par ailleurs, la sous-région est caractérisée par une urbanisation très rapide mais sans développement ou sans services sociaux adéquats. De ce fait, la population est exposée à de graves pandémies mais ne bénéficie pas de soins de

santé appropriés ou n'a que peu ou pas du tout accès à des services de santé adéquats; l'accès aux systèmes éducatifs est également limité et les structures administratives locales ne sont pas suffisamment développées. Non seulement le processus de développement est entravé mais les principes fondamentaux d'une approche fondée sur les droits ne sont pas appliqués, notamment le droit à la participation de tous et l'inclusion des groupes vulnérables.

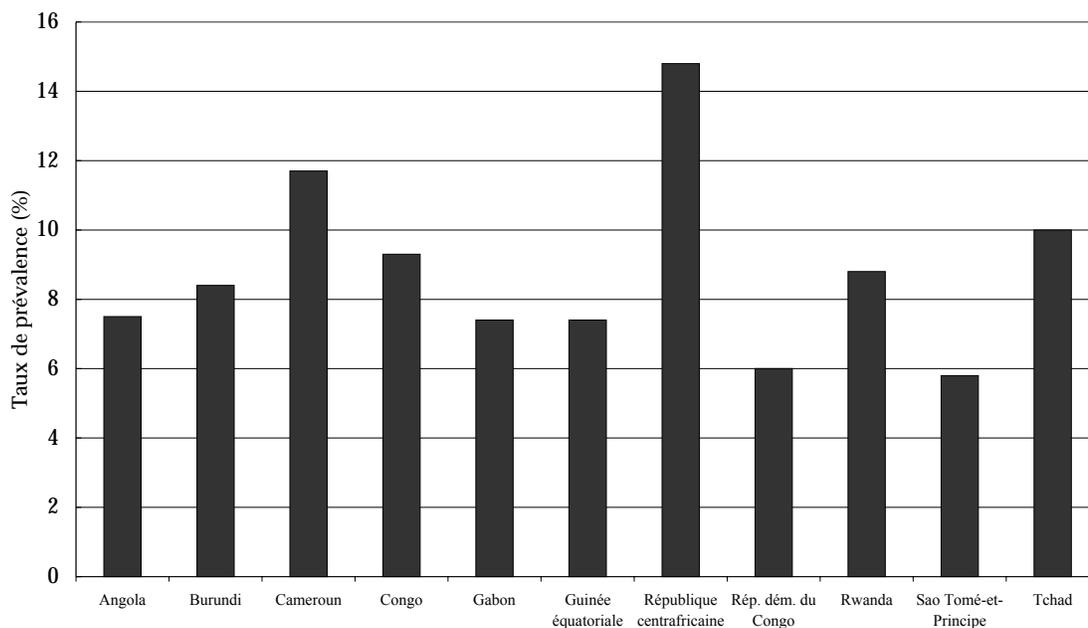
45. En raison des abondantes ressources naturelles dont elle dispose, la sous-région est constamment en proie à des problèmes et à des conflits liés au contrôle de ces ressources. Cette situation entretient la xénophobie, la discrimination contre les travailleurs migrants et les violations des droits de l'homme liées à l'exploitation des ressources naturelles. L'exploitation de ces ressources n'a guère contribué au développement humain ni à la solidarité sociale dans les pays concernés. Les grandes sociétés transnationales qui opèrent dans ces pays n'ont pas toujours fait preuve d'une grande sensibilité sur les plans social et environnemental, et n'ont pas contribué à améliorer la situation des populations et des collectivités locales.

46. Il convient toutefois de mentionner quelques signes encourageants, notamment le potentiel, quoique jusqu'ici inexploité, des femmes de la sous-région; la ténacité, voire l'expansion de la société civile dans de nombreux pays; et l'adoption de législations qui ouvrent de nouvelles perspectives, telles que la loi sur le pétrole au Tchad, qui oblige le Gouvernement à utiliser les recettes pétrolières pour lutter contre la pauvreté. En vertu de cette loi tchadienne, 10 % des redevances pétrolières et des dividendes seront affectés à un fonds pour les générations futures, 80 % seront affectés à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, au développement rural et aux infrastructures publiques, et 5 % seront réinvestis dans la région productrice. Il convient de noter que dans le cadre d'application de cette loi, il a été créé un comité de surveillance constitué de représentants de la société civile, du Parlement, de la Cour Suprême et du gouvernement. Cette loi constitue une sorte d'initiative d'autoréglementation, qui est relativement unique en son genre.

E. Le VIH/sida

47. L'Afrique centrale est gravement touchée par la pandémie du VIH/sida, la majorité des pays de la sous-région ayant un taux de prévalence de plus de 5 % parmi la population sexuellement active. En 2001, ce taux se situait entre 5,5 % en Angola et 14,8 % en République centrafricaine. Au Cameroun, il est passé de 0,5 % en 1987 à 11,8 % en 2000 et au Gabon et de 1 % en 1986 à 7,7 % en 2001.

Prévalence du VIH/sida en Afrique centrale



Source : rapports de pays, 2002

48. Le nombre de personnes affectées par le VIH/sida dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne est estimé à plus de 4 millions sur une population totale de 640 millions d'habitants. La pandémie frappe de plus en plus les jeunes.

49. Le taux de séropositivité est même encore plus élevé parmi les forces de sécurité et les populations urbaines de la sous-région, allant de 8 % à 20 % pour le personnel de sécurité et de 20 % à 50 % parmi les prostituées dans les grandes villes. L'ampleur de la pandémie n'est pas encore connue dans les zones ravagées par les conflits armés.

50. Le taux de mortalité élevé associé au sida prive les familles de leurs proches et les laisse sans soutien, rendant encore plus pauvres celles qui l'étaient déjà. Cette incidence négative est également à l'origine de l'absentéisme et de la baisse de productivité constatés dans les lieux de travail, et qui se traduisent par une diminution de l'épargne, un accroissement des dépenses sociales et une raréfaction de la capacité d'investissement. Les effets combinés de la pandémie ont radicalement freiné les efforts de développement dans les pays de la CEEAC.

51. Par ailleurs, les structures hospitalières sont engorgées. En République démocratique du Congo, par exemple, les malades qui souffrent d'affections associées au sida occupent 50 % des lits des hôpitaux. Dans tous les pays concernés, les familles et les collectivités n'ont pas les ressources nécessaires pour s'occuper des personnes infectées.

52. Selon les estimations, depuis que la pandémie s'est déclarée au cours des années 80, environ 319 000 personnes seraient mortes du sida dans les pays de la CEEAC, qui ont également enregistré une chute de l'espérance de vie. En Angola et

au Cameroun, par exemple, l'espérance de vie a été, selon les estimations, réduite d'environ cinq ans et 10 ans respectivement du fait essentiellement du VIH/sida.

53. La mortalité précoce causée par le VIH/sida a fait plus de 2 millions d'orphelins en Afrique centrale, dont près de la moitié (930 000) en République démocratique du Congo et 210 000 au Cameroun. Au Rwanda, les 240 000 orphelins du sida se sont ajoutés aux milliers d'autres enfants devenus orphelins du fait des conflits qui ont ravagé le pays au cours des 10 dernières années.

54. Comme partout ailleurs en Afrique, les pays d'Afrique centrale ont commencé à mettre en place, dès 1987-1988, des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé. À partir de 1996, avec l'aide d'ONUSIDA, les pays africains ont commencé à élaborer des plans stratégiques qui ont contribué à l'intensification des partenariats entre les différents acteurs participant à la lutte contre le sida. Toutefois, malgré ces efforts, l'épidémie continue de se propager en raison de l'action inadéquate menée pour y faire face, qui est caractérisée notamment par un faible niveau de coordination nationale et d'engagement politique, le retard dans la mise en oeuvre d'une action multisectorielle et décentralisée avec une plus grande participation de la société civile, et les très grands retards accusés dans l'application de stratégies rationnelles de dépistage et de traitement volontaires. Il convient de noter que les pays d'Afrique centrale ne tirent pas encore pleinement profit des possibilités de mobilisation de ressources additionnelles : par exemple, quatre pays seulement de la CEEAC sur 11 bénéficient des programmes d'aide de la Banque mondiale à la lutte contre le sida, tandis que trois pays seulement ont jusqu'ici eu accès aux ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il est également noté que la mise en oeuvre de la Déclaration d'Abuja (avril 2001), dans laquelle les dirigeants africains se sont engagés à consacrer 15 % de leurs budgets nationaux à la santé et à la lutte contre le sida, n'est pas encore totalement assurée.

F. Les institutions sous-régionales

55. La CEEAC, dont le siège est à Libreville, a été créée en 1983 avec pour objectifs initiaux de promouvoir le développement et l'intégration économique et de favoriser la création d'un marché commun entre les États membres. Conscients que le progrès économique ne peut être assuré dans un climat de conflit et de crise, les États membres ont, par la suite, élargi ces objectifs à la promotion de la paix et de la sécurité. La Mission a noté que les mécanismes mis en place par la CEEAC pour promouvoir l'intégration économique ainsi que la paix et la sécurité dans la sous-région n'étaient pas encore pleinement opérationnels. Il s'agit notamment du Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et de la Force multinationale de l'Afrique centrale. En outre, le fait que la CEMAC intervienne de plus en plus dans les domaines de la paix et de la sécurité, comme le montre son déploiement d'une force de paix régionale en République centrafricaine, tâche qui est essentiellement en dehors de ses attributions, témoigne également du vide qui existe en raison de l'incapacité de la CEEAC de s'acquitter intégralement de ses responsabilités dans ce domaine. À l'issue de la visite de la Mission dans la sous-région, le protocole du COPAX est entré en vigueur avec la ratification récente par deux autres États membres, qui a porté le nombre total des États parties à 8 sur un total de 11 États membres.

G. La présence des Nations Unies dans la sous-région

56. L'Organisation des Nations Unies opère deux mécanismes qui s'occupent de questions relatives à la paix et à la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale. L'un de ces mécanismes est le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie, basé à Yaoundé, qui a été créé en juin 2002, à la demande des gouvernements de la sous-région, pour aider à renforcer les capacités nationales dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie en apportant un appui aux gouvernements, aux institutions nationales et aux organisations non gouvernementales. Le second mécanisme est le Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale, qui a été créé en 1992 pour promouvoir la limitation des armes, le désarmement et les mesures de confiance entre les États membres de la CEEAC. Depuis sa création, le Comité consultatif est le principal forum où les États membres se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes liés à la paix et à la sécurité dans leur sous-région. Le Département des affaires de désarmement fait actuellement office de secrétariat du Comité. Plusieurs programmes et organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ont ouvert des bureaux sous-régionaux pour s'occuper des questions intersectorielles et exécuter des projets régionaux.

H. L'intégration régionale

57. Malgré son grand potentiel, le processus d'intégration sous-régionale n'a fait jusqu'à présent que des progrès modestes en Afrique centrale. Le fait que les pays d'Afrique centrale appartiennent à différentes entités économiques et politiques sous-régionales, qu'ils manquent d'infrastructures de communication viables et qu'ils n'aient pas pleinement appliqué les accords concernant la libre circulation des personnes et des biens, n'a pas facilité l'intégration. La plupart des interlocuteurs de la Mission ont souligné l'importance de cette intégration et lancé un appel en faveur de l'exécution de « projets favorisant l'intégration » pour promouvoir les infrastructures économiques transnationales, les télécommunications, le transport, l'eau et l'énergie. Des progrès sont accomplis peu à peu dans le domaine de la libre circulation des personnes, les dirigeants des pays de la CEMAC ayant décidé d'instituer un passeport de la CEMAC pour leurs ressortissants. Il convient de noter que les centres sous-régionaux de développement de la CEA pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, basés respectivement à Yaoundé et à Kigali, ont tous les deux élaboré des projets d'intégration dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des transports et des communications.

IV. Observations

58. La tentative de coup d'État de juillet 2003 à Sao Tomé-et-Principe, pays jusque-là relativement stable, un mois seulement après la visite de la Mission, témoigne clairement de la forte instabilité de la sous-région de l'Afrique centrale. Le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel dans ce pays, grâce aux efforts menés conjointement par les dirigeants régionaux ainsi que ceux de la Communauté

des pays de langue portugaise témoigne également du rôle potentiel que peuvent jouer les organisations sous-régionales et de la détermination croissante des dirigeants africains à promouvoir la gouvernance démocratique et la primauté du droit. En même temps, cet événement montre aussi que, pour que la paix soit viable, la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui, même si c'est toujours aux gouvernements et aux peuples de la sous-région qu'il incombe au premier chef d'assurer le rétablissement et le renforcement d'une paix durable.

59. Les questions relatives à la paix et à la sécurité sont au coeur des problèmes avec lesquels est aux prises la sous-région. Si les bureaux de pays et les missions des Nations Unies au Burundi, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo axent leurs efforts sur des problèmes de maintien et de raffermissement de la paix spécifiques aux pays en question, il importe que l'ONU aide de toute urgence à appliquer des politiques sous-régionales pour appuyer les initiatives destinées à faire face à des enjeux intersectoriels, notamment la promotion de la bonne gouvernance, et à interrompre les flux illégaux d'armes, de drogues et de miliciens.

60. Du fait de la relation étroite qui existe entre la pauvreté et les conflits, il est indispensable que l'ONU et les autres organismes des Nations Unies abordent les problèmes de l'Afrique centrale dans une optique globale et intégrée, de manière à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à renforcer la capacité des acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux de jouer un rôle plus actif dans la détermination et la prévention des menaces futures.

61. Des approches sous-régionales s'imposent également pour une réforme efficace du secteur de la sécurité de manière à réduire les flux illégaux d'armements et d'éléments armés d'un pays à l'autre dans la sous-région. Les organismes des Nations Unies opérant dans la sous-région de l'Afrique centrale devraient continuer de redoubler d'efforts pour appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion spécifiques à différents pays de la sous-région, en particulier dans les pays qui ne sont pas couverts par le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion.

62. Il faudrait s'attaquer plus énergiquement, avec l'aide de l'ONU, aux problèmes de mouvements transfrontières, tels que les mouvements de population, le trafic de drogue et d'armes légères ainsi que les mouvements transnationaux de mercenaires et de miliciens. Des programmes communs dans les zones frontalières, tels que des programmes de santé, d'éducation et de DDR, seraient un moyen de lutter contre de tels phénomènes. Ces questions devraient également être intégrées à une planification plus systématique des « stratégies de sortie » des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette fin, l'ONU devrait, par exemple, faire rapport plus fréquemment et plus systématiquement sur les flux d'armes dans la région, en particulier sur les activités des pays producteurs et des marchands d'armes.

63. La libéralisation du commerce transfrontière, notamment de produits agricoles, aiderait à améliorer l'accès aux marchés et à promouvoir les relations entre les populations locales vivant dans les zones frontalières.

64. Une approche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies en partenariat avec les autres acteurs dans le domaine humanitaire et dans le domaine du développement doit être mise en oeuvre pour faire face aux problèmes étroitement

liés de rapatriement, de réinsertion, de réhabilitation et de reconstruction dans la sous-région de l'Afrique centrale.

65. Les mauvaises pratiques en matière de gouvernance, telles que l'absence de responsabilisation et de transparence, l'impunité, l'exclusion, la marginalisation socioéconomique, l'absence de légalité et le respect des droits de l'homme, ont souvent déclenché ou exacerbé les conflits. L'élaboration de politiques visant à promouvoir les droits de l'homme, le respect de la légalité et le développement d'une gouvernance souple et sans exclusive faciliterait l'instauration de la paix et la stabilité dans la sous-région.

66. Il importe de renforcer les capacités institutionnelles de gouvernance aux niveaux national, sous-régional et régional pour améliorer la prévention des conflits grâce à la promotion des pratiques de bonne gouvernance. À cet égard, il convient de renforcer la capacité de la société civile de jouer un rôle clef en matière de démocratisation et de consolidation de la paix.

67. Il importerait également de renforcer les systèmes judiciaires dans les pays de la sous-région pour assurer la prévisibilité et la fiabilité de l'administration de la justice; il s'agit là d'attributs essentiels des bonnes pratiques démocratiques et de la bonne gouvernance, qui sont indispensables à la promotion des droits de l'homme.

68. En élaborant les politiques en matière de droits de l'homme, il faudrait tenir compte des éléments suivants :

- Les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme doivent être renforcés grâce au développement des capacités institutionnelles nationales. On pourrait créer un centre sous-régional de formation judiciaire, ce qui constituerait une contribution concrète à la réalisation de cet objectif. Il est également important de permettre aux avocats de la sous-région et d'ailleurs d'apporter leur assistance à quiconque a besoin d'aide face aux instances judiciaires nationales; il s'agit là d'une initiative à laquelle les organismes des Nations Unies pourraient contribuer;
- Il faudrait favoriser et encourager l'éveil aux droits de l'homme et la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de réconciliation dans la sous-région;
- Pour lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation, il faudrait mettre en place un mécanisme pour se pencher sur le sort des victimes des nombreux conflits qui ravagent les pays de la sous-région; ce mécanisme consisterait notamment à verser des compensations et à assurer la réinsertion, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux enfants.

69. La pandémie du VIH/sida constitue une grave menace potentiellement explosive pour la sous-région, notamment une menace à la paix, à la sécurité et au développement. Il faudrait intensifier et coordonner au niveau sous-régional les efforts visant à sensibiliser davantage au danger que représente le VIH/sida et à prévenir et lutter contre ce fléau, compte tenu en particulier de la porosité des frontières et du volume croissant des mouvements transfrontières des personnes. L'ONU devrait coopérer avec la CEEAC pour faire en sorte que ces efforts soient efficacement dirigés et coordonnés au niveau sous-régional.

70. Les institutions sous-régionales de l'Afrique centrale, y compris la CEEAC, la CEMAC et la Communauté économique des pays des Grands Lacs, devraient

intégrer le problème du VIH/sida dans l'ensemble des questions concernant la paix et la sécurité et les questions politiques, économiques et sociales dont elles s'occupent. L'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique devrait veiller à coordonner le suivi des questions de santé au niveau sous-régional, afin d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre le VIH/sida et mettre au point un programme d'assistance des Nations Unies; de renforcer l'intégration des questions relatives au VIH/sida dans les grandes orientations des missions de maintien de la paix au Burundi, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo; d'intégrer le VIH/sida aux programmes de démobilisation, désarmement, réinsertion et réhabilitation en Angola, au Burundi, au Congo, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad; d'intensifier la présence d'ONUSIDA en Afrique centrale et d'aborder la question du VIH/sida à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

71. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux gouvernements de la sous-région, au secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, aux équipes de pays des Nations Unies et aux membres de la société civile, y compris les milieux d'affaires et les organisations syndicales, pour l'appui et la coopération efficaces qu'ils ont apportés à la Mission pluridisciplinaire dans chacun des pays visités.

Annexe

Liste des participants

La Mission était conduite par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh.

Département des affaires politiques

Margaret Vogt, Assistante spéciale du Sous-Secrétaire général
Angèle N. Makombo-Eboum, Spécialiste des questions politiques
Jean-Francis Joh Epoko, Spécialiste des questions politiques
Suzanne Biloa, Assistante personnelle du Sous-Secrétaire général

Département des opérations de maintien de la paix

Gérard Gerold, Spécialiste des questions politiques (hors classe), MONUC

Département des affaires de désarmement

Ivor Fung, Directeur du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Pierre Gelas, Conseiller régional en interventions en cas de catastrophe, Bureau d'appui régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est

Haut Commissariat aux droits de l'homme

Bacre Ndiaye, Directeur du Bureau de New York

Bureau de Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

Innocent Gabriel Dissanou, Coordonnateur pour les questions de sécurité au Cameroun

Programme des Nations Unies pour le développement

Babacar Cissé, Conseiller de programme de pays (hors classe) (Afrique centrale et Afrique de l'Est)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Wairimu Karago, Coordonnateur régional pour les opérations dans la région des Grands Lacs

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Dr Pierre M'Pele, Chef d'équipe pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Joseph Guiebo, Spécialiste des établissements humains (hors classe), Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes
